



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/70 du 9 décembre 2025

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
FERMETURES ANNUELLES - ANNEE 2026**

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Neuf Décembre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Premier Décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTES AYANT DONNNÉ PROCURATIONS :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN
Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20251209-DE-70-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20251209-DE-70-2025-DE
A.R. du 19/12/2025
Publié le 22/12/2025
Le Président

N°2025/70 du 9 décembre 2025



Bernard JAMET

OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL – CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA FERMETURES ANNUELLES - ANNEE 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2019/80 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 10 décembre 2019 relative à la mise en place du règlement intérieur du Centre Social,

Considérant l'ouverture du Centre social - espace Eliane Chouchena en septembre 2019,

Considérant que cette structure répond aux enjeux territoriaux arrêtés dans le projet social et s'appuie sur 2 volets :

- L'animation globale qui contribue au développement du territoire et à l'offre administrative.
- L'animation collective familles qui répond aux questions liées à la parentalité et à l'animation familles.

Considérant que le mois de juillet est une période particulièrement chargée pour le Centre social espace Eliane Chouchena avec l'organisation des plusieurs actions (terrasses d'été, sorties familiales et séjours,...) qui nécessitent la présence quasi-complète de l'équipe,

Considérant la baisse de la fréquentation observée pendant le mois d'août notamment durant la troisième semaine,

Considérant qu'au regard de ces constats, il s'avère nécessaire d'annuler la fermeture du Centre social espace Eliane Chouchena durant les vacances de fin d'année et de fermer la structure pendant 3 semaines au mois d'août au lieu de 2 semaines auparavant, soit :

- **du lundi 3 au dimanche 23 août 2026 (15 jours)**

Considérant par ailleurs que le Centre social espace Eliane Chouchena est fermé les jeudis matin mais que les sollicitations de la direction de façon récurrente pour des réunions interservices et aussi avec les partenaires ne permettent pas le maintien des rencontres hebdomadaires de l'équipe prévues pendant ces matinées,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la structure et la création de liens entre les agents, il est proposé en lieu et place de la matinée des jeudis, une fermeture les **mardis matins de 8h30 à 12h30**, seule période de la semaine où le Centre social n'accueille ni partenaire, ni activités familles.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 23 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 9
Vote(s) Contre : 0
Abstention(s) : 1

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20251209-DE-70-2025-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite de la délibération n°2025/70 du 9 décembre 2025

DECIDE :

Article 1 : de valider la période de fermetures annuelles du Centre social espace Eliane Chouchena proposée ci-dessous :

❖ **Lundi 3 au dimanche 23 août 2026 soit 15 jours**

Article 2 : qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le Centre social espace Eliane Chouchena sera fermé au public les mardis matin de 8h30 à 12h30

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

La Secrétaire de séance

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS



[Handwritten signature of Bernard Jamet over the stamp]